



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN CÔTE D'IVOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourses de master 2022

**Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France en Côte d'Ivoire**

SESSION JUIN 2022



1. Introduction

Dans le cadre de sa politique d'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France octroie des bourses pour la poursuite des études supérieures en France dans plusieurs domaines de formation.

La recevabilité des dossiers de candidature est étudiée sur la base d'un formulaire unique (disponible sur le site internet de Campus France en Côte d'Ivoire) à renseigner par le candidat.

Pour apprécier la pertinence des demandes de bourses, l'évaluation des candidatures est assurée par un jury franco-ivoirien. Cette procédure permet en toute transparence, de sélectionner les meilleurs candidats en cohérence avec les priorités nationales de la Côte d'Ivoire, en vue de leur perfectionnement et renforcement des capacités. Ce dispositif est mis en place en liaison avec le Ministère ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Chaque candidat à une bourse de master sera évalué sur la base du dossier ouvert sur la plateforme études en France et de l'entretien menée par Campus France Côte d'Ivoire. Chaque membre du jury aura à sa disposition un accès à la plateforme études en France et à l'ensemble des informations déposées par le candidat. Au cours de la commission, seront évalués plusieurs critères :

- La qualité du parcours académique du candidat (cohérence, notes, etc.)
- l'intérêt de la formation en master sollicitée et son inscription dans une des filières éligibles (santé, informatique, agriculture) ;
- les perspectives professionnelles à l'issue de la formation.

Les inscriptions directement en Master 2 seront privilégiées.

Les filières éligibles sont les suivantes :

- santé : médecine, pharmacie, paramédical, odontologie, santé publique, soins infirmiers ;
- agriculture - environnement : développement durable, environnement, eau, énergies renouvelables, climat, agriculture - agronomie, agroalimentaire, agro-industrie ;
- Informatique.

2. Objectifs

Les bourses de formation ou de perfectionnement ont pour objectifs d'accompagner les étudiants pour des formations en Master.

Dans un souci d'augmenter le nombre de bénéficiaires de bourses, compte tenu des contraintes budgétaires, le principe du financement des bourses à coût partagé a été retenu.

L'allocation mensuelle de bourse, la couverture sociale, les frais de formation fixés à 500 € (cinq cent euros) par mois de formation et plafonnés à 5000 € (cinq mille euros) par année académique,



conformément à la réglementation, les frais de gestion de la bourse par l'agence Campus France Paris sont à la charge du SCAC.

Le billet d'avion, quel que soit le lieu de formation, est intégralement pris en charge par le bénéficiaire de la bourse. Cette disposition, qui est entrée en vigueur depuis la session 2013, sera communiquée aux candidats éventuels, avant qu'ils ne déposent leur dossier pour une étude de recevabilité. Il convient de mentionner également que les bourses seront versées dans la limite de la durée de la bourse et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du bénéficiaire de la bourse.

3. Composition du jury mixte franco-ivoirien d'attribution de bourses :

- le Conseiller de coopération de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire ou son représentant ;
- un représentant du ministère ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique désigné par le Ministre ;
- l'attaché de coopération éducative de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire ;
- la responsable de Campus France Côte d'Ivoire ou son représentant.

Le secrétariat sera assuré par la Gestionnaire des bourses du SCAC.

4. Potentiel du SCAC en nombre de bourses

Le nombre de bourses nouvelles est déterminé chaque année par le Service de Coopération et d'Action Culturelle. Il est fonction du nombre de bourses récurrentes et des arbitrages internes prenant en compte les autres composantes de la programmation annuelle du SCAC.

Le financement des bourses de Master étant assuré par un budget à gestion annuelle, le SCAC d'Abidjan ne peut s'engager sur les dates et périodes de séjour en France qu'au 1^{er} mars de chaque année budgétaire.

Pour l'année 2022-2023, le nombre de nouvelles bourses est évalué à 8.

5. Conditions de candidature et public cible pour les bourses de master

Pour faire acte de candidature pour une bourse de Master, le candidat doit être de nationalité ivoirienne. Il doit également avoir finalisé la procédure études en France (dossier soumis) et doit avoir mené son entretien avec Campus France Côte d'Ivoire.



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN CÔTE D'IVOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourses de master 2022

**Le candidat doit renvoyer le formulaire de demande par courriel à l'adresse suivante :
Campusfrance@institutfrancais.ci
Avant le 05/06/2022 à 23h59**

Le candidat doit demander la bourse pour une filière éligible :

- **Santé**
- **Informatique**
- **Agriculture – environnement**

Il doit avoir une **acceptation d'une université française** (acceptation électronique ou acceptation papier).

Les bourses pour un **Master 2** seront privilégiées.

L'appréciation du dossier de chaque candidat par les membres du jury sera portée sur une grille d'évaluation.

Un procès-verbal dans lequel figurera un classement par ordre de mérite et selon les priorités (domaine de formation) préalablement définies, sera soumis à l'Ambassadeur de France pour l'attribution des bourses.

6. Conditions de réalisation du master

Le soutien du SCAC de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire prévoit la prise en charge :

- aussi bien pour la première que pour la deuxième année du master (si récurrence), de deux semestres d'une année académique dans le système LMD. Aucun engagement du SCAC ne pourra être pris pour un financement éventuel en vue de la poursuite de la formation ;
- le financement des deux semestres de la deuxième année (M2), sera fonction des résultats obtenus par l'étudiant au cours de la première année (M1). La validation des deux premiers semestres, par la capitalisation des 60 premiers crédits d'évaluation, est impérative.

Une fois la bourse accordée, le service des bourses du SCAC d'Abidjan chargé de la mise en route et du suivi des étudiants en liaison avec l'agence Camus France, examinera les demandes éventuelles de renouvellement.



7. Responsabilités

7.1 Engagement du candidat

Le candidat s'engage à :

- envoyer au SCAC d'Abidjan, le mémoire de soutenance du Master au plus tard le 15 septembre de l'année suivant la fin de sa formation ;
- revenir en Côte d'Ivoire et tenir informé le SCAC des dispositions prises pour son insertion professionnelle ou éventuellement la poursuite de sa formation dans le cadre d'une thèse de Doctorat.

7.2. Engagement du SCAC

Le SCAC d'Abidjan s'engage à :

- notifier à l'établissement d'accueil en France, à l'établissement d'origine et à l'étudiant en master l'acceptation d'une bourse nouvelle ;

L'Ambassade de France, en liaison avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, garde toute latitude quant à l'organisation de la commission de sélection des candidats.